



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU EN MAIRIE LE :

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

1 0 JAN 2019

ST-GEORGES-LES-BAINS

SOUS-PRÉFECTURE DE  
TOURNON-SUR-RHÔNE

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2019-01-09-004

portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargée de la régularité des listes électorales  
pour les communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE

**Le Préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le code électoral, et notamment les articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur NOR : INTA1830120J en date du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU le décret NOR INTA1829046D du 24 octobre 2018 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2018-12-13-003 du 13 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

VU les propositions des maires concernés ;

VU les désignations du président du tribunal de grande instance de PRIVAS par ordonnances du 4 décembre 2018 et 8 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

SUR proposition du sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : la composition des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE est fixée conformément aux deux tableaux joints en annexe.

Article 2 : les membres des commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3 : la composition des commissions de contrôle devra être rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 4 : le présent arrêté s'applique à compter du 10 janvier 2019.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LYON (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03, ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyen" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans les deux mois suivant sa publication.

Article 6 – Le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE et les maires des communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à TOURNON-SUR-RHÔNE, le - 9 JAN. 2019

Le sous-préfet,

Bernard ROUDIL

			Délégué Administration	Délégué TGI
SAINT-CYR	Titulaire	Marc LECOINTRE	Arlette BERTHAUD	Paulette CLOT
	Suppléant		Guy THOUZÉ	Jean-Claude ORIOL
SAINT-DÉSIRAT	Titulaire	Danielle BACONNAIS	Bernard PIN	Christian GONZALES
	Suppléant		Jean-Paul GONNET	Michel CHALEAT
SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX	Titulaire	Mickeël MARTIN	François MEYRAND	Jeanine MURTIER
	Suppléant		Michel SEUX	Madeleine BOUTONNET
SAINT-FÉLICIEN	Titulaire	Jean-Luc REYNAUD	Michel REYNAUD	Gilbert MANIOULOUX
	Suppléant		André ROUVEURE	Roger MOURIER
SAINT-GENEST-LACHAMP	Titulaire	Karine SABY	Sylvie SERVOZ	Sylvain BASSET
	Suppléant		Renée SOULAGEON	Jean LADREYT
SAINT-GEORGES-LES-BAINS	Titulaire	Georges ANTERION	Michel BRUCHON	Robert JOUVE
	Suppléant		Jean-Claude JOUBERT	Robert SERVES
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	Titulaire	Séverine ORIOL	Joël DESFONDS	Christiane MAGNARD
	Suppléant		Claudette DESPINASSE	Odile COGNET
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	Titulaire	Jean GARDON	André MAISONNAS	Robert SOZET
	Suppléant	Chantal ROBERT	Raymond FRAISSE	Alain MAZABRARD
SAINT-JEAN-ROURE	Titulaire	Daniel ROUSSET	Jeannine FRAISSE	Nicole NEBOIT
	Suppléant		Marie-Noëlle QUINCY	Christine BLACHE
SAINT-JEURE-D'ANDAURE	Titulaire	Jean-Luc COMBETTES	Franck DUBOUIS	Evelyne DUPUIS
	Suppléant		Paulette DUCHAMP	
SAINT-JEURE-D'AY	Titulaire	Raphaël CROS	Henri MARMEY	Guy POULENAR
	Suppléant		Michel BILLON	Gérard BOBICHON
SAINT-JULIEN-D'INTRES	Titulaire	Didier MOULA	Thierry FAURE	Denise TREMOUILHAC
	Suppléant	Philippe FAURE	Michel AUBERT	Colas GEISSERT
SAINT-JULIEN-VOCANCE	Titulaire	Jocelyne PERBET	Jacqueline COLOMBET	Christelle ARCHIER
	Suppléant		Lucien BASTIN	Simone BASTIN
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	Titulaire	Maryse RAMEAU	Dominique VIAVANT	Véronique MOUNIER
	Suppléant		Pierrick CHABAL	Joseph ROUCHOUZE
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	Titulaire	Jérôme ROCHE	Frédéric CHABERT	Agnès ARSAC
	Suppléant		Sylvie AUBRY	Yves REY
SAINT-PIERRE-SUR-DOUX	Titulaire	Melissa LESMAN	Rémi DEYGAS	Nicolas LEBOSSENEC
	Suppléant		Henri BETTON	Joseph VALLON
SAINT-PIERREVILLE	Titulaire	Philippe BAY	Marie-Joséphine ROUX	Isabelle PEMEANT
	Suppléant		Marie-Joséphine MAURE	Jacqueline DIOT